

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01449

Numéro SIREN : 447 566 464

Nom ou dénomination : MAZA-SIMOENS

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007416

7416

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS MAZA SIMOENS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>26 rue Raspail 69600 OULLINS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>4 4 7 5 6 6 4 6 4 0 0 0 2 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <u>31/08/2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé				
IMMORALISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	(I) AA		
	Frais de développement*	AB	AC	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
	Fonds commercial (1)	AF	AG	8 800
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	95 000
	Avances et acomptes sur immobilisa-	AJ	AK	
tions incorporelles		AL	AM	
IMMORALISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et	AR	AS	3 302
	outillage industriels	AT	AU	32 952
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	24 200
	Immobilisations en cours	AX	AY	8 752
Avances et acomptes		CS	CT	
IMMORALISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	
	Autres participations	BB	BC	
	Créances rattachées à des participations	BD	BE	
	Autres titres immobilisés	BF	BG	
	Prêts	BH	BI	6 600
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	36 303
TOTAL (II)				110 352
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	385 543
	Autres créances (3)	BZ	CA	178 987
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	12 644
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	4 687
TOTAL (III)		CJ	CK	581 863
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif*	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	38 423
	Renvois : (1) Dont droit au bail :	CP		(3) Part à plus d'un an CR
	Clause de réserve de propriété :* Immobilisations .		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS MAZA SIMOENS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : . 15 000)	DA 15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)*(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 38 696
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 49 392
	Subventions d'investissement	DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK
		TOTAL (I) DL 104 588
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
		TOTAL (II) DO
DETTE (4)	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
		TOTAL (III) DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 38 637
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 36 430
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 800
Compte régul.	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 341 512
	Dettes fiscales et sociales	DY 167 727
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
	Autres dettes	EA 2 520
	Produits constatés d'avance (4)	EB
		TOTAL (IV) EC 587 627
	Ecart de conversion passif*	(V) ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V) EE 692 215
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 586 827
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 38 637

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 692 216 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 392 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 306 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio n	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 000			95 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	103 801			103 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 611	1 834		27 445
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 421	1 834		36 255
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	144 822	1 834		146 656



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporées	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 834		1 834
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 834		1 834
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/08/2019

Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	95 000



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	8 801			8 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 645	1 288		2 933
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 124	2 143		21 268
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	24 072	3 431		27 503
ACTIF IMMOBILISE	32 872	3 431		36 303



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 577 939 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	387 663	387 663	
Capital souscrit - appelé, non versé	178 988	178 988	
Charges constatées d'avance	4 688	4 688	
Total	577 939	571 339	6 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 500
Associés - intérêts courus	2 404
Total	6 904



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 586 828 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38 637	38 637		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 512	341 512		
Dettes fiscales et sociales	167 727	167 727		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 951	38 951		
Produits constatés d'avance				
Total	586 828	586 828		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

36 431



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	200 181
Dettes provis. pr congés à payer	9 943
Dettes provis. pr partic. salariés	4 115
Personnel - autres charges à payer	22 000
Charges sociales s/congés à payer	4 039
Charges sociales - charges à payer	8 920
Etat - autres charges à payer	2 653
Total	251 851

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 688		
Total	4 688		



Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

MAZA-SIMOENS

Société par actions simplifiée au capital de 15 000 €

Siège social : 26 Rue Raspail, 69600 OULLINS

R.C.S : LYON 447 566 464

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/08/2019

Page 1 sur 5



513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Membre du tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/08/2019

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée MAZA-SIMOENS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.





Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.





Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

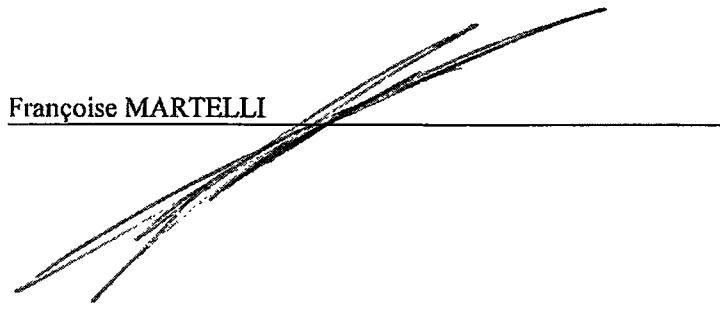
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMONEST, le 07/02/2020

Le commissaire aux comptes

AUDIGEST

Françoise MARTELLI



Page 4 sur 5



513, rue de Sans Souci - 69760 Limonest - Tél. 04 72 52 31 70 - Fax 04 78 66 10 87 - Courriel : info@audigest-safir.com
SAS au capital de 300 000 euros - SIRET : 330 188 699 00087 - Code NAF : 6920Z - www.audigest.fr



Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts-Comptables Rhône-Alpes

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 801	8 801		
Fonds commercial	95 000		95 000	95 000
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	3 303	3 303		
Autres immobilisations corporelles	32 953	24 200	8 753	10 350
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	146 656	36 303	110 353	111 950
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	387 663	2 120	385 543	298 239
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 332		5 332	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	39 025		39 025	74 083
Autres créances	134 631		134 631	176 553
Divers				
Disponibilités	12 645		12 645	23 987
Charges constatées d'avance	4 688		4 688	3 514
TOTAL ACTIF CIRCULANT	583 983	2 120	581 863	576 377
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	730 639	38 423	692 216	688 326

B
fifty
Bee

SAS MAZA SIMOENS

Etats financiers

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Capital social ou individuel	15 000	15 000
Réserve légale	1 500	1 500
Autres réserves	38 696	22 454
Résultat de l'exercice	49 392	56 247
TOTAL CAPITAUX PROPRES	104 688	95 201
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	38 637	117 593
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	38 637	117 593
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	36 431	16 828
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	800	800
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 512	343 265
<i>Personnel</i>	50 117	15 893
<i>Organismes sociaux</i>	26 002	9 797
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		4 388
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	87 767	81 384
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	3 842	3 178
Dettes fiscales et sociales	167 727	114 640
Autres dettes	2 520	
TOTAL DETTES	587 628	593 125
TOTAL PASSIF	692 216	688 326



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZA SIMOENS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 692 216 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 392 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/11/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 306 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés du au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	95 000			95 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	103 801			103 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 508			5 508
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 611	1 834		27 445
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 421	1 834		36 255
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	144 822	1 834		146 656



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste			
Virements de l'actif circulant			
Acquisitions	1 834		1 834
Apports			
Créations			
Réévaluations			

Augmentations de l'exercice	1 834	1 834
-----------------------------	-------	-------

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste	
Virements vers l'actif circulant	
Cessions	
Scissions	
Mises hors service	

Diminutions de l'exercice	
---------------------------	--

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/08/2019

Éléments achetés	95 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	95 000

*B
fifty
Bee*

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

SAS MAZA SIMOENS

Annexes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 801			8 801
Immobilisations incorporelles	8 801			8 801
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 303			3 303
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 645	1 288		2 933
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 124	2 143		21 268
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	24 072	3 431		27 503
ACTIF IMMOBILISE	32 872	3 431		36 303



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 577 939 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	387 663	387 663	
Capital souscrit - appelé, non versé	178 988	178 988	
Charges constatées d'avance	4 688	4 688	
Total	577 939	571 339	6 600

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	4 500
Associés - intérêts courus	2 404
Total	6 904

Bee's
fifty

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

SAS MAZA SIMOENS

Annexes

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 586 828 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	38 637	38 637		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 512	341 512		
Dettes fiscales et sociales	167 727	167 727		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 951	38 951		
Produits constatés d'avance				
Total	586 828	586 828		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	36 431			



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	200 181
Dettes provis. pr congés à payer	9 943
Dettes provis. pr partic. salariés	4 115
Personnel - autres charges à payer	22 000
Charges sociales s/congés à payer	4 039
Charges sociales - charges à payer	8 920
Etat - autres charges à payer	2 653
Total	251 851

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 688		
Total	4 688		



Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

SAS MAZA SIMOENS

Annexes

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

MAZA-SIMOENS
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 26 rue Raspail, 69600 OULLINS
447 566 464 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 FEVRIER 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2019 s'élevant à 49 392,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 392,18 euros
A titre de dividendes	20 000,00 euros
Soit 13,33 euros par action	
Le solde	29 392,18 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 68 088,24 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 :

60 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2017 :

40 000,00 euros, soit 26,67 euros par titre
Dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

TM

Exercice clos le 31 aout 2018

40 005,00 soit 26,67 euros par titre

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 40 005,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.


Certifié conforme
Le Président
Jean MICHARD